

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations
internationales »

Conseil municipal du 16 février 2015
Séance du 29 janvier 2015

21 Médiathèque – demandes de subventions sur projets auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et auprès du Conseil Régional de Picardie

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme OYONO

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DHOURY

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

39

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

La médiathèque Antoine Chanut organise chaque année des animations destinées à tout public. En 2015 sont prévues :

- Résidence Jeunesse sur le thème : « Le Bonheur » avec Claudine AUBRUN, auteur jeunesse
Mise en place d'ateliers d'écriture avec des classes de Creil sur une thématique.
Edition d'un recueil.
- Ecriture et Street-Art dans les quartiers
Prévention de la délinquance, prévention et lutte contre le décrochage scolaire, et appropriation d'un lieu de culture par le biais d'ateliers d'écriture, d'art urbain, d'oralité et d'accès à la citoyenneté.
- Semaine de la langue française « Dis-moi Dix mots que tu accueilles »
Chaque année, à l'instigation du ministère de la Culture et de la Communication, chacun est invité à fêter la langue grâce à une sélection de dix mots. Mise en place d'ateliers d'écriture, poésies, haïku, SLAM, typographie... lectures, rencontres d'auteurs, concours d'écriture, concert, projection de film, contes, formations, Soirée Cabaret... Edition d'un recueil de tous les ateliers.
- Rencontres politiques et littéraires qui auront lieu dans le cadre du salon du livre
Il est intéressant d'interroger l'actualité de nos villes et territoire afin de mieux comprendre les enjeux politiques, sociaux, culturels, et continuer de construire le "vivre ensemble".

maintenant !

- Guide de Creil

Cette petite et grande histoire des noms de rues de Creil se veut tout à la fois, un guide pratique, un itinéraire géographique où le passé rencontre l'architecture nouvelle, une remontée dans le temps et la vie des hommes et des femmes qui ont écrit notre histoire.

Dans le cadre de ces animations culturelles ayant pour objectif le développement du livre et de la lecture en direction de tous les publics, il vous est proposé de solliciter une subvention de 16 400 € auprès de la DRAC Picardie et une subvention de 15 500 € auprès du Conseil Régional de Picardie.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 29 janvier 2015,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 16 400 € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 15 500 € auprès du Conseil Régional de Picardie.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Article 4 : d'imputer les recettes aux crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, sur les comptes 321/74718/CE et 321/7472/CE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 17 FEV. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 23/02/15

et publication ou notification le 17/02/15

CREIL, le 23/02/15

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

